



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 14 octobre 2013 à 20h00

Présent(e)s :

- M. Jean Berthet, Président
- Mmes Dominique Bernardet, Myriam Delavy, Annick Deshayes, Véronique Hirsch et Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
- MM. Olivier Bahon, Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Lionel Courbat, Jean-Jacques Duquesne, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser et Stéphane Sizonenko, conseillers municipaux
- MM. Potter van Loon, Maire
Guy Lavorel et Yves Meynard, Adjoint
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusés : Mme Stéphanie Downing et M. Joseph Menu

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2013
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Présentation du projet de budget pour 2014
5. Projet de délibération :
 - 5.1. Vote d'un crédit complémentaire concernant les frais d'étude du plan directeur communal
6. Rapport de la commission des finances du 23 septembre 2013 concernant :
 - 6.1. La motion M24 du groupe HP : « Pour une prise en charge des frais de garde d'enfants ou autres personnes à charges des élus »
 - 6.2. La proposition d'installer des caméras de surveillance supplémentaires dans l'enceinte du tennis-club et devant le bâtiment de la voirie
7. Décisions de l'Association des Communes Genevoise (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux : décision du 11.09.2013 d'octroyer à la Ville de Genève, via le Fonds intercommunal, une subvention d'investissement pour la résiliation de locaux d'artistes destinés au Groupement des usagers de la SIP (GUS), à concurrence de CHF 200'000.-.
8. Propositions individuelles et questions
9. Huis-Clos : demandes de naturalisations

M. Berthet, Président, ouvre la séance à 20h00 et excuse les absences de Mme Downing et de M. Menu. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui n'appelle pas de remarque.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2013

Ce procès-verbal est accepté sans remarque et avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du CM

Il n'y a pas de communications du Bureau du Conseil municipal.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Potter van Loon, Maire :

Lettre du Conseil d'Etat concernant l'obligation de bienséance et de retenue des conseillers : M. le Maire donne lecture de la lettre du Conseil d'Etat du 9 octobre 2013, qui est adressé à tous les Conseils municipaux du canton suite à certains débordements constatés dans certaines communes. Une copie de cette lettre est jointe au présent PV.

Festival Assemblage's : M. van Loon tient à remercier et féliciter les organisateurs de ce festival, dont la 2^{ème} édition a rencontré un très beau succès. M. le Maire donne lecture d'un échange de correspondance électronique qu'il a eu avec M. Patrick Hess, président du comité d'organisation, dont voici un extrait :

Monsieur le Maire, cher Monsieur Van Loon,

Ce lundi matin 7 octobre, la salle des fêtes de Troinex résonne encore des applaudissements et des "bravi" des spectateurs... ravis.

Cette deuxième édition du Festival Assemblage'S est une réussite. Le concert d'ouverture du GRAND EUSTACHE a embarqué une salle pleine aux confins de l'Orient, la compagnie EXTRAPOL et le BALLET JUNIOR de Genève ont enflammé une salle comble le samedi soir, nous avons dû réinjecter plus de cinquante places dans le système pour le spectacle "famille" de HABBE & MEIK du dimanche après-midi et CHET NUNETA a clos cette deuxième édition avec un envoûtant, explosif et magique.

La mise en place de gradins (même si cela réduit sensiblement la jauge de la salle de spectacle), l'éclairage plus convivial de la salle Moillebin, la qualité de l'accueil et...de la programmation ont été très appréciées des festivaliers... je tiens à remercier très sincèrement la Mairie pour son soutien ainsi que le personnel de la commune pour sa disponibilité et sa collaboration souriante et efficace. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir adresser un remerciement tout particulier à Dominique, Laurent, Ivo, Beg et leur équipe!

*Avec les cordiales salutations du comité d'organisation.
Patrick Hess, Président*

Monsieur le Président et cher Monsieur,

Je vous remercie pour votre mail et avec votre permission, j'en donnerai lecture au Conseil municipal de lundi prochain.

Je vous félicite ainsi que toute votre équipe pour ce succès...

...Personnellement, je tiens encore à vous dire que l'Orchestre du Grand Eustache m'a particulièrement enthousiasmé. Il y a des années que je n'ai pas eu un tel plaisir lors d'un concert. Je n'ai pas pu assister au programme de samedi et dimanche pour raison d'élections, mais j'observe que celui de vendredi soir donne également au Festival Assemblage'S une originalité lui permettant de se distinguer de tous les autres et donc, de donner encore plus d'attrait au Festival.

*Avec mes meilleures salutations.
J.-Potter van Loon, Maire*

Marché campagnard du 5 octobre: la Mairie remercie les conseillers municipaux pour leur présence. Malgré le temps maussade, ce marché a rencontré un beau succès et M. van Loon félicite toutes les personnes qui tenaient les stands. Il remercie en particulier Mme Forestier et ses collègues du secrétariat, ainsi que MM. Charrière et Emery, pour toute l'organisation de ce marché.

Communications de M. Yves Meynard, Adjoint :

Nouvelle stagiaire à la mairie : M. Meynard a le plaisir de présenter Mlle Nikita Cossali, qui a commencé un stage à temps partiel à la mairie au mois de septembre et qui est présente ce soir. Mlle Cossali habite Plan-les-Ouates et elle effectue actuellement sa dernière année à l'Ecole de commerce Aimée-Stitelmann. Si tout se passe bien, elle effectuera son stage de maturité commerciale l'année prochaine au sein de l'administration communale. M. Meynard lui souhaite la bienvenue dans notre commune.

Communications de M. Guy Lavorel, Adjoint :

Statues Malbine : M. Lavorel annonce que M. Sami Kanaan, Conseiller administratif de la Ville de Genève, et son adjointe, sont venus visiter cet après-midi l'exposition Malbine dans le parc de la Mairie ; une collaboration éventuelle entre la Ville et Troinex pour organiser un événement, dont le contenu et la forme ne sont pas encore définis, est envisagée.

4. Présentation du projet de budget pour 2014

M. van Loon présente les projets du budget de fonctionnement et de plan des investissements pour 2014. Le premier boucle avec un excédent de recettes présumé de CHF 3'682.- alors que le second prévoit des investissements pour un montant de CHF 2'380'000.-.

M. le Maire donne lecture d'une partie du document de présentation envoyé aux conseillers municipaux (voir annexe 2) et conclut en rappelant que ce budget sera étudié par la commission des finances le 28 octobre prochain.

5. Projet de délibération

5.1. Vote d'un crédit complémentaire concernant les frais d'étude du plan directeur communal

Le Président donne lecture de l'exposé des motifs joint au projet de délibération (annexe 3), puis ouvre la discussion.

Mme Schneider-Bidaux relève que les conseillers municipaux n'ont pas vraiment le choix et que son groupe votera ce crédit complémentaire afin que la commune dispose enfin d'un plan directeur communal (PDCom), mais qu'elle n'est pas satisfaite du dépassement enregistré par ce crédit et de la manière dont les choses se sont passées ; elle se réfère en particulier aux premiers dépassements annoncés en commission en 2011, qui étaient moins élevés que le montant de CHF 75'000.- qui doit être voté ce soir.

M. Niederhauser informe le Conseil que la commune devrait en principe recevoir une subvention du canton une fois que le plan directeur sera approuvé par le Conseil d'Etat ; le montant de cette subvention n'est cependant pas connu, car il dépendra notamment de la capacité financière de la commune lorsque le Conseil d'Etat prendra sa décision.

M. van Loon relève à titre indicatif que le coût final de notre PDCom correspondra approximativement au montant des offres des autres bureaux qui avaient participé à l'appel d'offres.

M. Niederhauser confirme à M. Forestier que le montant de cette étude ne devrait plus changer, puisque les prestations que doit encore fournir le bureau Bugna et les autres mandataires ont été négociées par la Mairie et qu'un montant forfaitaire a été conclu. En ce qui concerne les honoraires de M. Serrano, ils sont en principe tous comptabilisés.

Il n'y a pas d'autres questions et le Président met au vote la délibération suivante, **qui est approuvée à l'unanimité :**

**VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE CONCERNANT LES FRAIS
D'ETUDE DU NOUVEAU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL ET DU PLAN DIRECTEUR DES
CHEMINS POUR PIETONS**

vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), 31 et 33 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril

1984,

vu le crédit d'engagement de CHF 120'000.- destiné à couvrir les frais d'étude du nouveau plan directeur communal de Troinex et du plan directeur des chemins pour piétons, voté par le Conseil municipal le 13 octobre 2008,

vu les frais supplémentaires nécessités par cette étude, selon les explications fournies dans l'exposé des motifs, et la proposition de l'Atelier d'architecture Jacques Bugna SA de fixer le montant forfaitaire des honoraires de tous les mandataires à CHF 155'520 TTC,

vu l'estimation du coût final de l'étude qui s'élève à CHF 195'000.-,

sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité (14 voix)**

1. *D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 75'000.- destiné à couvrir le coût supplémentaire de cette étude.*
2. *Ce crédit complémentaire sera amorti en totalité dans le budget de fonctionnement 2013, conformément aux modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 21 octobre 2008, prévoyant 5 annuités de 2009 à 2013.*

6. Rapports de la commission des finances du 23 septembre 2013 :

6.1. La motion M24 du groupe HP : « Pour une prise en charge des frais de garde d'enfants ou autres personnes à charge des élus »

Mme Hirsch et M. Forestier donnent lecture de leur rapport respectivement de majorité (annexe 4) et de minorité (annexe 5), puis le Président ouvre le débat.

M. Forestier relève que si les indemnités des conseillers municipaux sont augmentées de CHF 200.-/personne en 2014, comme le prévoit le budget proposé par la Mairie, cette hausse correspondra à peu près aux CHF 250.- que pourraient toucher les conseillers qui font garder leurs enfants et elle sera plus équitable.

Mme Hirsch répond que la proposition HP n'est pas une question d'équité, mais qu'elle est destinée aux personnes qui en auraient besoin.

M. van Loon donne lecture de la directive qui fixera les conditions d'octroi des frais de garde (annexe 6) ; il propose de remplacer le terme « rembourser » par « indemniser », ce qui est accepté.

M. Duquesne constate que la motion est sensée répondre à des besoins, ce qu'il peut comprendre, mais qu'elle crée d'autres problèmes et des inégalités de traitement que le groupe PLR ne peut accepter. Si les indemnités des conseillers municipaux sont augmentées en 2014, la prise en charge des frais de garde ne devrait plus être nécessaire et cela évitera de privilégier les élus par rapport à d'autres Troinésiens qui s'engagent également pour la commune et qui n'en bénéficieraient pas.

Mme Hirsch répète que la situation des élus n'étant pas identique à celle d'autres habitants, le but de cette motion n'est pas de créer une égalité entre tous, mais de répondre à des situations et des besoins particuliers.

Mme Schneider-Bidaux relève que les Verts auraient très bien pu être les auteurs de cette motion qu'ils soutiennent totalement. Elle remercie la Mairie pour le travail effectué (recherches auprès d'autres communes et rédaction de la directive) et invite les conseillers municipaux à voter pour cette motion, car il s'agit d'un geste important en faveur des habitants qui ont des personnes à charge (enfants ou personnes handicapées) et qui souhaiteraient s'engager en politique communale.

Mme Bernardet rappelle qu'il y a quelques années, une bonne partie des indemnités des conseillers municipaux étaient consacrées à un voyage, alors qu'elles sont maintenant versées en totalité aux ayant-droits ; elle se demande à quoi servent ces indemnités qui peuvent être considérées comme un « cadeau », car les conseillers ne « travaillent » pas pour la commune, mais « donnent de leur temps ».

La parole n'est plus demandée et **le Président met au vote la directive no 1 modifiée (annexe 6) qui est acceptée par 6 OUI, 4 NON (PLR) et 2 abstentions (DC).**

6.2. Proposition d'installer des caméras de surveillance supplémentaires dans l'enceinte du tennis-club et devant le bâtiment de la voirie

Mme Hirsch donne lecture du rapport de commission (annexe 7), puis le Président ouvre la discussion.

M. Forestier signale une petite erreur dans le résultat du vote de la commission indiqué dans le rapport et dans le procès-verbal : deux élus PLR ont voté en faveur du projet.

M. van Loon relève que le coût de ces trois caméras supplémentaires est prévu dans le projet de budget 2014.

M. Botbol rappelle qu'il a été membre du comité ou président du tennis-club durant 17 ans et qu'il y a eu régulièrement une moyenne d'environ 5 actes de vandalisme par année sur les installations du club ; il est donc favorable à l'installation de ces caméras et, compte tenu des frais engagés par le comité pour que le club-house reste exploitable et de la diminution du nombre de membres, il pense préférable de ne pas demander une participation financière au club.

Mme Schneider-Bidaux annonce que les Verts s'abstiendront, car ils ne sont à priori pas favorables aux caméras de vidéosurveillance et préféreraient que la commune dispose d'une police municipale ; par ailleurs, la pose d'une caméra devant la voirie se justifierait davantage que dans l'enceinte du tennis.

Mme Delavy pense, comme M. Botbol, qu'il ne serait pas judicieux de demander une participation financière au club, puisque les autres sociétés communales bénéficient également de prestations gratuites (salle de sport, etc). Elle regrette par ailleurs que ces 3 caméras supplémentaires n'aient pas été prévues dans le projet de base.

M. Courbat est également d'avis qu'il serait malvenu de facturer des frais au club et il rappelle qu'il avait proposé, en commission, que le comité s'équipe lui-même d'un système d'alarme privé. Il demande par ailleurs si, après l'installation de ces 3 nouvelles caméras, d'autres emplacements devront encore être équipés par la suite.

M. van Loon répond aux remarques précédentes en relevant qu'effectivement, ni la Mairie ni le Conseil municipal n'avaient pensé à ces deux emplacements et que ce sont de récents événements (notamment l'incendie d'une cabane de jardin du tennis) qui expliquent et justifient la proposition qui est à l'ordre du jour. Il est tout à fait possible que, si d'autres besoins se révèlent à l'avenir, de nouvelles demandes soient soumises à la commission des finances et de la sécurité, puis au Conseil municipal.

En ce qui concerne la préférence relevée par les Verts pour une police municipale, M. van Loon rappelle que le budget n'est pas le même : il faut en effet compter un montant d'environ CHF 250'000.-/année pour l'engagement d'APM, sans qu'une présence ne soit assurée la nuit.

M. Forestier relève également que l'engagement éventuel d'agents municipaux a été étudié, mais que ceux-ci ne répondent pas aux mêmes besoins et que les caméras permettent de répondre rapidement à une situation relativement urgente.

Mme Delavy a appris que des habitants du chemin Dottrens appellent assez régulièrement la police lorsque, par exemple, des jeunes font des feux à l'Agorespace, mais que cette dernière ne peut souvent pas intervenir. Elle propose de poser par exemple des panneaux « Feux interdits ».

MM. Berthet et van Loon proposent que ce sujet soit discuté en commission, mais M. le Maire précise qu'il n'aimerait pas multiplier la pose de panneaux d'interdiction dans la commune. Il rappelle par ailleurs que le projet « Prévention solidaire » est en cours d'étude et qu'il aura une séance consacrée à ce dossier avec la police de Carouge cette semaine.

Le Président propose de passer au vote. **L'installation de 3 caméras supplémentaires de vidéosurveillance (2 caméras dans l'enceinte du tennis et 1 caméra devant le bâtiment de la voirie) est approuvée par 9 OUI et 4 abstentions (2 V et 2 DC).**

7. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux : décision du 11.09.2013 d'octroyer à la Ville de Genève, via le Fonds intercommunal, une subvention d'investissement pour la réalisation de locaux d'artiste destinés au Groupement des Usagers de la SIP (GUS), à concurrence de CHF 200'000.-.

M. van Loon rappelle que le Fonds intercommunal dans lequel sont régulièrement prélevées des sommes attribuées à des projets ayant un caractère intercommunal est alimenté par une contribution des communes de 23 millions par année, dont le montant pour chaque commune est fixé selon un calcul très complexe.

Ce Fonds est géré par un comité présidé par M. Fernand Savigny, Maire de Perly, et les prélèvements doivent être approuvés par l'Association des communes genevoises, dont les décisions sont ensuite sujettes à opposition des Conseils municipaux.

M. van Loon donne lecture, à titre d'information, des art. 27 et 30 de la Loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale qui institue ce Fonds :

Art. 27 Institution et mission du Fonds intercommunal

¹ *Sous la forme d'une fondation de droit public dotée de la personnalité juridique, il est institué un Fonds intercommunal chargé de participer, par l'octroi de subventions annuelles ou pluriannuelles aux communes ou entités intercommunales, au financement :*

a) des investissements et dépenses de fonctionnement relatifs à des prestations de caractère intercommunal ou assumées par une seule commune mais bénéficiant aux habitants d'autres communes;

b) des prestations incombant à l'ensemble des communes.

² *Les domaines pris en charge sont fixés d'entente entre le Fonds intercommunal et l'Association des communes genevoises*

Art. 30 Montant

¹ *Chaque commune verse au Fonds intercommunal une contribution annuelle.*

² *Le montant des contributions des communes est calculé de manière à ce que le Fonds intercommunal encaisse annuellement un montant total de contributions de 23 millions de francs, réduit toutefois du montant total des contributions des communes pour le financement de la prise en charge des intérêts selon le chapitre III du titre II de la présente loi.*

³ *A cet effet, la contribution de chaque commune est calculée en multipliant :*

a) la valeur de centime de chaque commune, au titre des centimes additionnels sur l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et des centimes additionnels sur l'impôt cantonal sur le bénéfice net et le capital des personnes morales (compte tenu également des attributions à la commune concernée en provenance du fonds de péréquation intercommunale institué par l'article 295 de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887);

par

b) le quotient obtenu en divisant, par la somme des valeurs de centime de toutes les communes, le montant de 23 millions de francs réduit de la somme des contributions des communes pour le financement de la prise en charge des intérêts selon le chapitre III du titre II de la présente loi.

Lors de la prochaine séance, la Mairie communiquera le montant de la contribution versée par notre commune ces dernières années.

Mme Bernardet constate que de nombreux prélèvements sont effectués sur ce Fonds et elle demande si ce dernier ne sera pas une fois épuisé. M. van Loon répond que ce Fonds est alimenté chaque année par les 23 millions versés par les communes, mais qu'il n'est pas obligatoire d'utiliser la totalité de cette somme.

Il n'y a pas d'autres questions et il n'y a pas d'opposition à la décision de l'ACG du 11.09.2013.

8. Propositions individuelles et questions

Départ de Mme Isabelle Jacquier-Borella du Conseil municipal : M. van Loon a le plaisir d'offrir un bouquet de fleurs à Mme Jacquier-Borella, qui assiste à cette séance, et de la remercier pour le travail qu'elle a accompli durant cette législature. Il relève également le courage exemplaire dont elle a fait preuve face à l'adversité et durant la période difficile qu'elle a vécue avec sa famille.

9. Huis-Clos : demandes de naturalisations

Le Président prononce le huis-clos, puis il passe la parole à M. le Maire qui présente les deux demandes de naturalisations suivantes :

- M. Roland Bernard Vezza, de nationalité française
- M. Oswaldo Michele Panico et son épouse, Mme Concetta Panico, de nationalité italienne.

Le Conseil municipal préavise favorablement, à l'unanimité, ces deux demandes de naturalisations.

Le Président lève la séance à 21h40.

Le Président
Jean Berthet

Le secrétaire communal
Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :



Genève, le 9 octobre 2013

Le Conseil d'Etat

7357-2013

Aux Présidents des conseils municipaux
Aux Conseillères municipales
Aux Conseillers municipaux
des communes genevoises

Concerne : obligations de bienséance et de retenue des conseillers municipaux

Madame la Présidente du Conseil municipal,
Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Il a été porté à la connaissance de notre Conseil que dans l'enceinte de certains conseils municipaux se produisent des débordements outrepassant les règles minimales de la bienséance, qui s'imposent à toutes et tous dans l'exercice des fonctions électorales.

Ces incidents, certes encore isolés, portent préjudice à la réputation de l'ensemble des élus municipaux qui sont respectueux des institutions et de ceux qui les servent.

Ces dysfonctionnements appellent notre intervention auprès de l'ensemble des conseils municipaux, et ce, en notre qualité d'autorité de surveillance des communes, conférée par l'article 137 de la Constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012.

Il découle implicitement du serment prêté solennellement par chacune et chacun des membres des conseils municipaux une obligation générale de se comporter avec civilité et retenue dans l'exercice de la fonction délibérative.

Il est notamment répréhensible de violer le règlement du conseil municipal, de proférer des menaces à l'égard d'une ou de plusieurs personnes, de prononcer des paroles portant atteinte à l'honneur ou à la considération, d'employer une expression méprisante ou outrageante et de troubler la délibération.

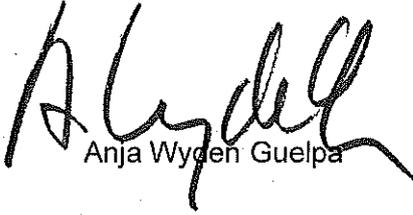
La violation de ces obligations en matière de bienséance peut conduire à des mesures de police de séance, prises par la présidence du conseil municipal. Elle peut aussi entraîner l'application du code pénal suisse, étant rappelé à cet égard que les membres des délibératifs municipaux ne sont protégés par aucune immunité particulière.

Le respect et la considération qui s'imposent dans les relations mutuelles entre les uns et les autres, que ce soit dans la vie civile, entre les élus et entre les autorités, est une des garanties essentielles permettant de maintenir non seulement la crédibilité des institutions démocratiques de notre République, mais aussi, et plus largement la cohésion sociale de notre communauté.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente du Conseil municipal, Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, l'assurance de notre haute considération.

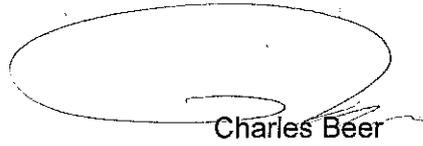
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Anja Wyden Guelpa

Le président :



Charles Beer



Présentation du projet de Budget 2014

Conseil municipal du 14 octobre 2013

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme chaque année à cette période, nous avons l'avantage de vous présenter les projets de Budget de fonctionnement et de Plan des investissements pour 2014.

Les prévisions pour les recettes fiscales 2014 établies par le département des finances de l'Etat de Genève (DF) sont meilleures que celles que nous avons estimées dans le cadre du plan quadriennal. Ainsi, tout en restant prudent, nous arrivons cette année à vous présenter un budget équilibré, ceci également grâce au maintien d'une discipline dans nos dépenses au cours de ces deux dernières années.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget de fonctionnement 2014 se présente comme suit :

	Budget 2013	Budget 2014	Ecarts 2013-2014	Projections 2014 selon plan quadriennal
Revenus :	7'732'100	8'162'253	+ 430'153	7'880'000
Charges :	- 8'184'164	- 8'158'571	- 25'593	- 8'188'000
Résultat:	- 452'064	3'682	+ 455'746	- 308'000

Recettes de fonctionnement :

Les recettes budgétées en 2014 montrent une forte progression qui provient essentiellement de la croissance des recettes fiscales de notre commune estimées par le DF. Cette hausse s'explique en grande partie par l'augmentation de notre taux de part privilégiée qui se montera à 62% en 2014, contre 50% en 2013. Par ailleurs, les hypothèses de croissance économique retenues par le DF sont relativement optimistes (+ 3.7% pour 2014).

Pour mémoire, la part privilégiée dépend de l'indice général de capacité financière de notre commune. L'indice 2014 est constitué de la moyenne des indices annuels de 2010, 2011 et 2012. Les années 2011 et 2012 étant déficitaires, notre indice de capacité financière a baissé, avec pour effet une augmentation de notre part privilégiée. Cette dernière devrait encore augmenter légèrement en 2015, mais dans une moindre mesure.

Toutefois, la prudence reste de mise car des événements imprévisibles peuvent changer considérablement ces estimations, comme nous avons pu le constater en 2011. C'est pourquoi nous présentons, dans ce projet de budget, des recettes fiscales inférieures à celles estimées par le DF (environ CHF 150'000 en moins).

D'autre part, notre commune recevra en 2014 la somme CHF 95'953.- dans le cadre de la péréquation financière entre les communes, ce qui améliore également nos recettes fiscales. Ce montant est le résultat d'un savant calcul, déterminé sur la base des chiffres 2012 ainsi que sur le

nombre de places de crèches financées par la commune. Il permet de répartir entre communes « riches » et « pauvres » une somme de 23 millions de francs provenant du Fonds Intercommunal. Pour rappel, jusqu'en 2013, cette péréquation constituait une charge pour notre commune et un montant de CHF 101'037.- est inscrit dans nos dépenses de fonctionnement 2013.

Par ailleurs, notre part dans la répartition des recettes du fonds de péréquation intercommunale est estimée par le DF à CHF 360'000 pour 2014 (2013 : CHF 299'000). Cette répartition est calculée sur la base de plusieurs critères, notamment l'indice général de capacité financière et le taux du centime additionnel. Elle est décidée lors de l'assemblée générale de l'Association des Communes Genevoises (ACG).

Vous trouverez dans les documents annexés au budget un tableau présentant de manière plus détaillée l'estimation des recettes fiscales pour 2014.

Charges de fonctionnement

Malgré les prévisions encourageantes concernant nos recettes fiscales, nous devons rester prudents dans nos dépenses et continuer à réaliser des économies lorsque cela est possible. Nous vous donnons ci-dessous quelques informations générales concernant certaines dépenses inscrites à ce budget :

Administration générale et bâtiments du patrimoine administratif

010 et 020 Conseil municipal, Maire et Adjointes :

Les indemnités des conseillers municipaux, du Maire et des adjointes avaient été réduites d'environ 10 % en 2012 afin de contribuer aux mesures d'économie. Nous proposons de rétablir l'indemnité des conseillers municipaux à son niveau initial et nous avons, par ailleurs, introduit une ligne budgétaire de CHF 1'000 pour les dédommagements de frais de garde d'enfants. Toutefois le budget « dédommagement, sorties du conseil » a été réduit, d'une part en regard des frais effectifs dépensés en 2012 et 2013 et d'autre part afin de garder un budget global identique à 2013.

Les indemnités du Maire et des Adjointes demeurent quant à elles inchangées et l'augmentation telle que décidée lors du vote du budget 2011 reste différée pour l'instant.

05 Administration générale :

L'augmentation des frais du personnel communal provient essentiellement des augmentations de salaire prévues par les statuts du personnel. Pour rappel, elles sont fixées en fonction des évaluations du personnel faites par l'Exécutif.

D'autre part, une de nos collaboratrices a augmenté son taux d'activité de 70% à 80% pour répondre à l'accroissement des tâches administratives et la mairie a engagé une stagiaire, actuellement en formation à l'école de commerce, dans le cadre de l'obtention d'une maturité professionnelle.

Dans un autre domaine, il est prévu de créer un nouveau site internet de la commune avec un coût estimé à CHF 15'000.-. Ce montant est inscrit au budget dans le poste «0500.3184 Honoraires, assurances,.. ». Pour rappel, ce projet était prévu initialement en 2011 et a été différé pour des raisons financières.

08 Salle des fêtes et des sports :

Les amortissements des aménagements extérieurs et du mobilier ont été revus à la baisse en fonction de l'estimation de leurs coûts, inférieurs aux crédits d'investissements votés. Les crédits d'investissements devraient être bouclés d'ici à la fin de l'année 2013.

Le revenu provenant des locations de la salle des fêtes a été revu à la hausse, d'une part au vu des recettes réalisées en 2012 et 2013 et, d'autre part, compte tenu des tarifs de location qui seront augmentés de 10% environ en 2014.

1 Sécurité publique :

11 Police municipale (sécurité)

Le coût budgété pour ce poste augmente d'environ CHF 20'000, ceci afin d'intégrer les honoraires de la société de sécurité pour la surveillance vidéo de certains emplacements communaux. Le budget pour le traitement des patrouilleuses scolaires et des conductrices du pédibus a légèrement augmenté pour tenir compte de l'introduction du mercredi matin dès la rentrée scolaire 2014.

Le projet de collaboration avec les agents municipaux d'une autre commune est toujours d'actualité et sera étudié plus précisément en 2014. Un budget de CHF 10'000 est maintenu à titre indicatif, afin de prendre en compte un éventuel début de collaboration pour la surveillance des parkings dès septembre 2014. Il n'y a pas encore d'estimation précise du coût et le vote d'un crédit supplémentaire sera nécessaire le cas échéant.

14 Incendie et secours

Le budget « Incendie et secours » est en légère hausse, ce qui s'explique notamment par l'augmentation des heures de gardes lors des locations de la salle des fêtes et par les besoins en matériel et en équipement pour les nouveaux aspirants. Pour rappel, les heures de gardes sont refacturées aux locataires et figurent au budget sous la rubrique « 1400.4340 Remboursement service gardes ».

Dès 2014, les soldes des sapeurs-pompiers excédant CHF 9'000 au niveau cantonal et CHF 5'000 au niveau fédéral ne seront plus exonérées d'impôts et seront soumises aux charges sociales. Les indemnités forfaitaires de l'Etat-Major seront, quant à elles, soumises dès le 1^{er} franc. C'est pourquoi un montant de CHF 1'000 pour les assurances sociales a été porté au budget 2014.

2 Enseignement et formation :

Mme Araica, concierge de l'école en poste à 80%, prendra sa retraite à fin avril 2014. Il est prévu de la remplacer dès le 1^{er} avril par un poste à 100%. Une réorganisation du service d'entretien de l'école et de la salle des fêtes interviendra à cette occasion et permettra notamment une diminution des frais de nettoyage par des tiers.

Le budget des subventions en faveur des cuisines scolaires est augmenté de CHF 12'000, d'une part pour tenir compte des coûts effectifs actuels (+ CHF 9'000 environ) et d'autre part pour inclure le repas du mercredi midi, dès la rentrée 2014. Le coût est estimé à environ CHF 3'000 pour la période de septembre à décembre 2014. Le calcul est basé sur un sondage effectué par le GIAP auprès des familles.

La participation de la commune de Plan-Les-Ouates est estimée à CHF 50'000, le nombre d'élèves domiciliés à Plan-Les-Ouates et fréquentant notre école ayant nettement diminué. Pour

information, une nouvelle convention de partenariat a été signée avec les autorités de Plan-les-Ouates et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Le montant reçu par enfant est légèrement plus élevé qu'auparavant (CHF 4'110 en moyenne contre CHF 4'000 en 2012).

35 Autres loisirs :

En 2014, une nouvelle ventilation est prévue pour les frais de sorties et repas des aînés afin d'être en conformité avec le plan comptable des communes genevoises. Ces dépenses seront inscrites désormais dans le compte 3500.3181 et non plus dans le poste « 5800.3190 - Frais divers » qui a été réduit en conséquence. Le montant budgété a été adapté aux coûts effectifs des repas et de la sortie des aînés, soit en légère hausse en raison surtout de l'augmentation du nombre de participants.

La participation financière des aînés pour les repas du mercredi se monte à CHF 18.- dès le 1^{er} septembre 2013 (contre CHF 15.- auparavant).

54 Institutions pour la jeunesse :

Le coût de la place à la crèche de la Cigogne a augmenté de CHF 2'500 environ, ceci essentiellement en raison d'une baisse des pensions encaissées (consécutives à la diminution des revenus des familles) ainsi qu'à une augmentation des charges salariales (conventions collectives).

D'autre part, un amortissement de CHF 10'000 est porté au budget dès 2014 pour l'aménagement provisoire du local des jeunes dans le sous-sol de l'ancienne salle communale, conformément à la délibération votée en février 2013. Il n'est cependant pas certain que ces travaux se réalisent.

62 Routes communales :

Plusieurs travaux de réfection des routes sont nécessaires, comme cela a été expliqué aux membres de la commission « travaux et bâtiments » le 30 septembre dernier. Ainsi, le budget de CHF 100'000 figurant sous la rubrique 6200.3141 est maintenu.

71 Protection des eaux :

Le budget 2013 tient compte du programme des SIG pour l'assainissement des canalisations sur la période 2011 à 2015, dont la prestation annuelle moyenne se monte à CHF 36'000. Toutefois, il a été finalement convenu avec les SIG de réaliser tous les travaux en 2013. Votre Conseil a voté à cet effet, le 16 septembre dernier, un crédit de CHF 100'000 pour ces travaux qui seront financés par la taxe d'écoulement. Il n'y aura donc pas de dépenses prévues pour ce poste au budget 2014.

72 Traitement des déchets :

La collaboration prévue avec l'association Partage pour la récupération des déchets organiques des ménages d'une partie de la commune occasionnera un coût supplémentaire de CHF 44'000 environ. Cette dépense sera compensée en partie par une baisse des frais de traitement des ordures ménagères (d'environ CHF 12'500). Pour le lancement du projet, il est prévu d'acquérir un certain nombre de poubelles et de sacs biodégradables pour les déchets organiques qui seront mis à disposition des habitants. Le coût est estimé à CHF 11'000.

95 Immeubles du patrimoine financier :

Les montants inscrits tant aux charges qu'aux revenus de nos immeubles locatifs sont repris des budgets établis par la régie.

PLAN DES INVESTISSEMENTS

En 2014, les principaux investissements envisagés sont les suivants :

- Mise en place des mesures définitives de modération du trafic aux chemins de Saussac, de Drize et des Moulins-de-Drize, selon le plan de circulation (travaux échelonnés sur 2014 et 2015).
- Début éventuel des travaux pour la construction d'un nouveau club-house et du réaménagement d'une partie de la zone sportive.
- Mise à l'étude de la transformation de l'ancienne salle communale en salles de classes

Pour rappel, le plan des investissements n'indique qu'une intention et chaque projet devra faire l'objet d'une délibération pour l'ouverture d'un crédit, soumise au vote du conseil municipal.

Le tableau « Recensement des investissements prévisibles 2014-2017 » est joint aux documents du budget.

EVOLUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2015 à 2017 - PROJECTIONS

Selon le plan quadriennal établi en octobre 2012 lors du vote du budget 2013, le retour à l'équilibre était prévu en 2015 au plus tôt. Grâce aux prévisions des recettes fiscales 2014, nous pouvons espérer atteindre cet équilibre en 2014 déjà. La prudence reste toutefois de mise et des recherches d'économie dans nos dépenses sont toujours à l'étude, car les perspectives d'avenir et de croissance économique restent incertaines. Nos projections pour les années 2015 à 2017, selon le tableau ad hoc, montrent que le maintien d'un équilibre financier restera un exercice difficile pour ces trois prochaines années et dépendra essentiellement de l'évolution favorable ou non des recettes fiscales.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous rappelons que ces projets de budgets seront examinés par la commission des finances le **lundi 28 octobre prochain à 18h30**.

Troinex, le 14 octobre 2013

La Mairie

Séance du Conseil municipal du 14 octobre 2013

Projet de délibération D 90 :

**Vote d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 75'000.-
concernant les frais d'étude du nouveau plan directeur communal et du
plan directeur des chemins pour piétons**

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Conformément à la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT), chaque commune doit se doter d'un plan directeur communal (PDCom).

Notre commune ne possède pas de PDCom adopté par le Conseil municipal et approuvé par le Conseil d'Etat. En 2003, une « étude intermédiaire du Plan directeur communal » a été approuvée par le Conseil municipal, qui a décidé qu'en raison des projets importants qui étaient à l'étude ou en suspens et qui pouvaient fortement modifier l'aménagement futur de la commune (route d'évitement « Genève-Sud » et urbanisation de la parcelle des Crêts notamment), il n'était pas possible de finaliser le PDCom.

En 2008, compte tenu de l'avancement de ces projets (de celui de la route d'évitement en particulier), les autorités communales ont décidé de lancer un appel d'offres pour l'étude et la finalisation d'un PDCom, en reprenant une partie des données de l'étude intermédiaire de 2003. C'est l'atelier d'architecture Jacques Bugna SA (dont la raison sociale était « Bureau d'architecte Bugna et Barro » en 2008) qui a été retenu au terme de cette procédure et auquel le mandat a été confié.

Un crédit de CHF 120'000.-, correspondant à l'offre d'honoraires faite par ce bureau, a été voté par le Conseil municipal le 13 octobre 2008 et l'étude a débuté quelques semaines plus tard. Des séances de travail régulières, avec la Mairie et la Commission d'urbanisme, ont eu lieu de fin 2008 à début 2010, période à partir de laquelle l'étude s'est considérablement ralentie pour différentes raisons :

- changements de collaborateurs en charge de ce dossier aussi bien à la mairie qu'au sein du bureau d'architecte ;
- discussions en cours avec l'Etat ou avec les propriétaires fonciers sur certains dossiers importants ;
- nombreuses séances de la commission d'urbanisme consacrées prioritairement au plan de circulation communal (fermeture des chemins, mesures provisoires, etc) ;
- changement de législature en juin 2011 ;
- projet de Plan directeur cantonal 2030 mis en consultation auprès des communes durant l'automne 2011 ;
- reprise du Département de l'urbanisme par un nouveau Conseiller d'Etat, en mars 2012, qui a permis de faire avancer le dossier des Crêts.

L'étude du PDCom a repris selon un rythme plus régulier en automne 2011 et c'est à cette période que l'atelier d'architecture Bugna SA a informé la Mairie qu'il ne pourrait respecter le montant des honoraires prévu dans le contrat, ceci essentiellement pour deux raisons : l'offre de base avait été sous-estimée par le bureau d'architecte (aussi bien au niveau des informations réutilisables de l'ancienne étude intermédiaire qu'au niveau du travail et du nombre de séances nécessaires pour élaborer et finaliser le PDCom) et la suspension de l'étude entre 2010 et 2011 (à laquelle s'est ajoutée les changements de collaborateurs mentionnés plus haut) a nécessité des prestations supplémentaires.

La Mairie a immédiatement entamé des discussions avec le mandataire et en a informé la commission des finances en avril 2012 ; nous reproduisons ci-dessous un extrait du procès-verbal de la séance du 30 avril 2012 :

« M. Van Loon rappelle brièvement les faits. En 2008, le conseil municipal a voté un crédit d'engagement pour le Plan Directeur Communal (PDCoM) de CHF 120'000, suite à un appel d'offres. Le choix s'était porté sur l'offre la moins chère. Les mandataires ont présenté récemment à la Mairie un décompte des heures supplémentaires effectuées à ce jour. Le coût actuel des honoraires se monte à CHF 190'000 et le travail encore à fournir est estimé à CHF 40'000. Plusieurs facteurs expliquent ce dépassement : l'offre de base a été sous-estimée, les travaux ont été suspendus pendant une période et des changements internes chez le mandataire ont généré des heures supplémentaires. La Mairie a souhaité trouver un compromis avec les mandataires, d'une part parce que le coût d'un changement de prestataires à ce stade de l'étude serait plus élevé et d'autre part parce que les prestations de ce bureau sont très satisfaisantes. L'accord suivant est en pourparlers avec les mandataires : le rajout de CHF 40'000 au crédit déjà voté, soit un total de CHF 160'000 (forfait jusqu'à la fin de l'étude). M. Van Loon précise qu'il s'agit uniquement d'une information et que la commission ne doit pas se prononcer aujourd'hui. »

Par ailleurs, suite au départ, en 2010, de deux collaborateurs communaux en charge de ce dossier et à l'appel fait à M. Jean Serrano, architecte, afin de travailler pour notre commune dès le printemps 2011 en tant que « technicien et architecte conseil », les honoraires de ce dernier pour ses prestations en lien avec le projet de PDCoM ont augmenté les frais d'étude de ce dossier.

Aujourd'hui, nous pouvons vous soumettre ce crédit complémentaire, car l'étude du PDCoM se trouve enfin dans sa phase finale. Le planning suivant est envisagé jusqu'à l'adoption du projet définitif par le Conseil municipal :

Fin octobre/début novembre 2013 :	envoi du projet final de PDCoM aux membres de la commission d'urbanisme
Novembre - décembre 2013 :	relecture du document par les membres de la commission et corrections par le bureau d'architectes
Janvier - février 2014 :	présentation du projet à l'Office de l'urbanisme (consultation technique)
Mars - avril 2014 :	mise en consultation publique du projet (séance d'information publique, consultation des communes voisines, etc.)
Mai - juin 2014 :	adoption du projet définitif par le Conseil municipal, puis envoi au Conseil d'Etat pour approbation.

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, d'accepter le crédit complémentaire qui vous est soumis et d'approuver le projet de délibération D 90.

La Mairie se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

Troinex, le 7 octobre 2013

La Mairie

Rapport de la Commission Finances et Sécurité du 23 septembre 2013

Troinex, le 8 octobre 2013

Chères et chers collègues,

Lors de la séance du 23 septembre 2013, les membres de la Commission des Finances et de la Sécurité ont examiné **la motion du groupe HP : « Pour une prise en charge de frais de garde d'enfants ou autres personnes à charge des élus ».**

La Mairie a préparé une directive inspirée du document utilisé par la Commune de Carouge et incluant les lignes directrices fixées par la commission lors de sa séance du 3 juin 2013.

Des discussions ont eu lieu sur le principe de la limite de revenu qui a semblé juste aux commissaires, cette prestation étant destinée aux personnes pour lesquelles la garde d'un enfant pendant une séance est vraiment une charge.

Après discussion, il a été décidé d'ajouter un point à la directive sur un *montant global disponible par année et par élu*.

Une autre modification a été proposée et il sera demandé que les personnes faisant la demande de remboursement confirment sur l'honneur répondre aux critères décrits dans la directive.

La directive proposée par la Mairie et amendée par la commission a été approuvée par 7 OUI et 2 NON (PLR).

Véronique Hirsch

FINANCES & SECURITE

RAPPORT DE MINORITE

Séances du 29 avril et du 23 septembre 2013

Présents : M. Jean-Jacques Duquesne, Président
Mmes V. Hirsh, B. Schneider-Bidaux
MM. J. Berthet, S. Bourqui, L. Courbat, A. Forestier,
J.-L. Kaiser, S. Sizonenko

MM. P. van Loon, Maire
G. Lavorel, Y. Meynard, Adjoints
O. Niederhauser, Secrétaire Général

Sujet : motion du groupe Hors-Parti au sujet de la prise en charge des frais de garde d'enfants ou autres personnes à charge des élus

La commission a traité, lors de ses séances des 29 avril et 23 septembre 2013, la motion du groupe HP intitulée « Pour une prise en charge de frais de garde d'enfants ou autres personnes à charge des élus ».

Cette motion a pour but de défrayer les élus qui siègent soit lors de CM soit lors de commissions et qui devraient engager du personnel pour s'occuper de personnes à charge restées seules à la maison. La démarche vise à soutenir les citoyens qui souhaitent s'investir dans la vie politique communale et apporter une aide à qui les frais de garde seraient un frein à leur engagement politique.

Le groupe PLR s'oppose à ce projet pour les motifs suivants :

- Un engagement politique ne peut pas être lié à des intérêts économiques ou financiers, cela tronque l'idéal politique qui est de s'investir pour le bien de la communauté;
- Les Conseillers municipaux touchent déjà une indemnité dans la moyenne supérieure de ce qui se fait ailleurs dans le canton ;
- A quoi servent donc les indemnités versées si ce n'est, en autres, à cela ? Elles sont trop faibles pour être considérées comme un salaire mais bien suffisantes pour faire face à ce genre de besoin (2'200.-/an : 10 mois d'activité = 220.- /m donc plus de 14h de garde par mois si on compte 15.-/h une baby sitter – en général la petite voisine étudiante). Les conseillers municipaux travaillent-ils tant que ce ne soit pas suffisant ?
- Si un besoin de ce genre se fait sentir c'est aux groupes de gérer cela à l'interne et non aux contribuables ;

-Toute nouvelle dépense doit être très bien considérée, faut-il rappeler la situation des finances de la commune, même si elle semble s'améliorer ? D'autant plus que cette motion n'est pas anodine et peut avoir de lourdes conséquences : pourquoi seuls les membres politiques élus de la commune auraient droit à cette aide ? Ils ne sont pas les seuls à donner de leur temps. D'autres personnes s'engagent, bénévolement elles, sans indemnités, dans diverses associations ou clubs qui animent la vie sociale de Troinex et qui « font » aussi Troinex. Sont-elles quantités négligeables ? Et que penser des candidats non élus qui ont donné de leur temps pour préparer les élections et qui peut-être, en tant que « viennent ensuite » participent activement à la vie politique de leur groupe ? Nous ne pouvons cautionner une action qui ne tienne compte de cet élément important. Il faudrait alors ouvrir le dédommagement à tous ceux qui s'engagent d'une manière ou d'une autre pour le bien de la commune. Il y a là une inégalité de traitement et ce projet entame la réaction de solidarité que pourrait avoir tout un chacun envers autrui et déresponsabilise l'entourage des Conseillers municipaux ;

-En outre, la gestion et le versement des indemnités seraient un travail supplémentaire non négligeable confié à la Mairie, qui en a déjà bien assez, quand bien même une bonne partie des membres de la commission estime qu'il ne devrait pas y avoir beaucoup de demande de la part de Conseillers municipaux. Mais alors, dans ce cas, pour si peu ou pire, pas du tout, tout ceci est-il vraiment nécessaire ?

-Troinex serait quasi pionnière en la matière : la Mairie a mené une enquête auprès de 13 communes pour voir ce qu'il s'y faisait. Deux seulement ont prévu une telle indemnité, une troisième l'a intégrée à l'enveloppe versée aux Conseillers municipaux pour un total de 2'500.- frs par année, pas très éloignée du montant que paie Troinex. N'oublions pas que le CM a accepté une diminution de son indemnité par souci de solidarité en période budgétaire difficile. Elle était de 2'400.- auparavant.

-Puis vient le problème du règlement d'application : il limite le droit à l'indemnité en dessous d'un certain montant de revenu. En cas de famille monoparentale cela peut compter dans le budget du ménage même si le revenu est plus élevé que le barème.

Ils nous semblent que l'esprit de la motion n'est pas respecté car finalement tous ne seront pas égaux malgré leur engagement et si tous devaient l'être, la facture prendrait l'ascenseur, ce qui n'est ni adéquat en période de précarité financière ni voulu par les motionnaires, semble-t-il.

Bien qu'acceptée par la commission par 6 oui (2HP, 2V, 1TA, 1PDC), 2 non (PLR) et 1 abst. (PDC) lors de la séance du 3 juin 2013, et son règlement d'application approuvé par 7 oui et 2 non (PLR) lors de la séance du 23 septembre 2013, cette motion telle que présentée, n'est ni nécessaire ni souhaitable sous cette forme car elle ne prend en compte qu'une partie du problème et s'expose à déclencher de nombreuses questions auxquelles elle ne pourra pas répondre.

Par souci d'équité - plus que par souci d'économie – je vous encourage donc vivement à refuser ce projet.

Troinex, le 23 septembre 2013

Alain Forestier
Rapporteur de minorité

Rapport de la Commission Finances et Sécurité du 23 septembre 2013

Troinex, le 8 octobre 2013

Chères et chers collègues,

Lors de la séance du 23 septembre 2013, les membres de la Commission des Finances et de la Sécurité ont examiné **le projet d'installation de caméras de vidéosurveillance supplémentaires dans l'enceinte du tennis-club et devant le bâtiment de la voirie.**

Ce projet est destiné à répondre à une demande du comité du tennis-club suite à l'incendie, au mois d'août, d'une cabane de jardin qui a été entièrement détruite, de même qu'une bonne partie du matériel qui était à l'intérieur.

Une offre a été demandée à la société Protectas afin de compléter l'installation de caméras de surveillance commandée par la commune pour différents sites et qui est prête à fonctionner, à l'exception des deux caméras prévues à la zone sportive et à la déchetterie.

Dans son offre, la société Protectas a proposé deux variantes :

- Variante 1 : 2 caméras dans l'enceinte du tennis-club qui permettent de couvrir aussi bien l'entrée que la terrasse du club-house et la zone située à l'arrière. Cette variante a un coût de CHF 470.- HT/mois.

- Variante 2 : en plus de ces 2 caméras, 1 caméra supplémentaire installée devant la voirie, où du matériel communal est souvent entreposé. Le coût pour les 3 caméras serait de CHF 690.- HT/mois.

MM. van Loon et Lavorel ont rappelé que les sites proposés par la Mairie pour la pose de caméras ont été choisis en raison de problèmes et de dégradations commis ces derniers mois et que le tennis aurait pu être inclus dans le projet de base, mais personne ne l'avait proposé lors de l'étude du projet avec Protectas et en commission. Or, en fonction des risques et de la situation, les problèmes sont suffisamment graves et récurrents pour entrer en matière dans le cas du tennis et il paraît tout à fait justifié de répondre à cette demande.

Les commissaires ont discuté du fait de demander une participation financière au club, mais cela impliquerait une augmentation du budget qui serait peut-être difficile à supporter pour le club.

M. van Loon a rappelé les expériences positives faites par certaines communes avec la vidéosurveillance, notamment à Veyrier.

Les commissaires sont d'accord que le coût de ces caméras supplémentaires n'est pas négligeable compte tenu de la situation financière actuelle de la commune, mais s'il y a un sentiment d'insécurité, il est du devoir des autorités de prendre des mesures.

Les commissaires se sont donc prononcés pour la pose de caméras sur les deux nouveaux sites du tennis et de la voirie par 4 OUI (PLR et HP), 1 NON (TA) et 4 abstentions (DC et V).

Les commissaires sont par contre opposés à demander une participation au tennis-club par 4 NON (1 PLR, 1 HP et DC) 2 OUI (1PLR et 1 HP) et 3 abstentions (TA et V).

Véronique Hirsch



Conseil municipal de Troinex

Directive no 1

**Prise en charge des frais de garde d'enfants ou autres personnes
à charge des élus : conditions d'octroi et marche à suivre**

(Directive adoptée par le Conseil municipal le 14 octobre 2013)

1. Cette prestation s'adresse aux femmes et hommes siégeant au sein du Conseil municipal de Troinex dont la cellule familiale est soit constituée d'un couple marié ou vivant maritalement, soit monoparentale, avec enfant(s) ou personne(s) à charge. S'agissant des couples mariés ou vivant maritalement avec ou sans enfant(s), la prestation intervient aux conditions énoncées dans les présents articles lorsque le conjoint ou le partenaire est, le jour de la séance comme définie à l'article 4 ci-dessous, absent pour des motifs impérieux (par exemple : travail, formation professionnelle, maladie/accident).
2. La prestation intervient lorsque le revenu, cumulé s'il y a lieu, (chiffre 99 de la dernière taxation fiscale) ne dépasse pas CHF 80'000.- pour les familles ayant 1 à 2 enfants ou personnes à charge et CHF 90'000.- pour les familles ayant 3 enfants ou plus à charge.
3. Seuls les frais de garde d'enfants âgés de 0 à 12 ans ou de personnes à charge nécessitant une présence permanente (par exemple personne ayant un lourd handicap) seront indemnisés.
4. La prestation n'est valable que pour les séances du Conseil municipal, les séances des commissions du Conseil municipal ou les séances pour lesquelles l'élu(e) a été convoqué(e) ou délégué(e) par le Conseil municipal ou la Mairie (Exécutif). Pour cette dernière catégorie de séances, l'élu(e) qui aura recours à cette prestation devra au préalable s'assurer auprès de la Mairie ou du Secrétaire général que ses frais de garde seront indemnisés.
5. Le tarif horaire maximum remboursé est de CHF 12.-/heure. Ce tarif est valable durant toute la législature 2011-2015.
6. Le montant global disponible pour cette prestation est de CHF 1'000.- par année. Chaque élu peut bénéficier d'un montant maximum de CHF 250.- par année pour l'indemnisation de frais de garde.
7. La marche à suivre pour l'indemnisation des frais de garde est la suivante :
 - 7.1. Compléter la demande d'indemnisation ci-jointe, la faire signer par la personne qui a assuré la garde et la remettre au secrétariat de la mairie.
 - 7.2. La demande d'indemnisation est visée par un membre au moins de la Mairie et par le Secrétaire général, puis transmise au service comptable communal qui regroupera les demandes. La Mairie peut demander les justificatifs qu'elle juge nécessaires.
 - 7.3. Le paiement sera effectué deux fois par année par le service comptable, en juin et en décembre.

Commune de Troinex



8. En cas de contestation, le litige sera réglé par le Bureau du Conseil municipal, dont la décision sera irrévocable.
9. Cette directive entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Troinex, le 14 octobre 2013



Conseil municipal de Troinex

**Demande d'indemnisation des frais de garde d'enfants ou
d'autres personnes à charge**

Informations du/de la Conseiller/ère municipal/e :

Nom : Prénom :

Adresse :

Nom(s) et âge(s) de/des enfant(s) ou de la/des personne(s) à charge :
.....

Nom, date et horaire de la séance :
.....

Je confirme sur l'honneur que :

- a) Mon/notre revenu ne dépasse pas les montants indiqués dans les conditions d'indemnisation des frais de garde :
- b) Mon conjoint ou partenaire ne pouvait assumer la garde de/des enfant/s ou de la/des personne/s à charge :

Pour les couples : activité du conjoint ou du partenaire durant la séance :
.....

Nom et prénom de la personne ayant assumé la garde:

Adresse :

Horaire de la garde :

Tarif horaire : Montant payé :

Le/la conseiller/ère municipal/e : La personne ayant assumé la garde :
.....

*Ce formulaire doit être remis au secrétariat de la mairie de Troinex. Le paiement sera effectué
semestriellement, sur le compte du/de la conseiller/ère municipal/e.*